



# DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Pour l'école **GASTON CHAISSAC** :

Maternelle

Elémentaire

51, rue Georges Clémenceau  
BP 46  
LES ESSARTS  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
☎ 02 51 62 64 44  
n.meslier@paysdesessarts.fr

1<sup>ère</sup> page recto-verso à compléter par le représentant légal

**POUR L'ENFANT :**

**COMMUNE DE RÉSIDENCE DE LA FAMILLE :**

## 1 - Dérogation demandée

☞ **DATES**

- la prochaine rentrée scolaire 2020/2021  
 en cours d'année scolaire, à compter du : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

☞ **ECOLE**

**MATERNELLE**

☞ Classe :  Toute Petite section  Petite section  Moyenne section  Grande section

**ELEMENTAIRE**

☞ Classe :  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

## 2 - L'Enfant

Nom/Prénom :

Garçon

Fille

Date de naissance \_\_\_\_\_

Première inscription :

OUI

NON

☞ Si l'enfant est déjà scolarisé, préciser le Nom et l'adresse de l'école Fréquentée en 2019/2020 :

Son niveau de Classe 2018/2019:

| Nom et Prénom des Frères et sœurs scolarisées à l'école publique Gaston Chaissac | Classe |
|--|--------|
|  |        |
|  |        |
|  |        |

# 3 - Le Responsable Légal

Nom et Prénom du représentant légal 1 :

père-mère-tuteur (entourez la mention exacte) Autres (précisez) :

Tél domicile : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Tél portable : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

Adresse :

Activité Professionnelle :

Nom et Prénom du représentant légal 2 :

(père-mère-tuteur (entourez la mention exacte) Autres (précisez) :

Tél domicile : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Tél portable : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

Adresse : (si différente du représentant légal 1)

Activité Professionnelle :

Lieu d'exercice :

# 4 - Motivation de la demande

(voir articles L212-8 et R212-21 du Code de l'éducation)

Cochez la case correspondant à votre situation :

## A ☞ Dérogation de plein Droit

- pas d'école publique dans la commune de résidence.
- la capacité d'accueil de la commune de résidence est insuffisante.
- la commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration scolaire et/ou la garde des enfants, ce qui n'est pas compatible avec l'activité professionnelle du (des) parent(s).
- le rapprochement de fratries (sauf si l'aîné est scolarisé en CM2).
- pour raisons médicales de l'enfant (ex : soins à proximité de l'école demandée, joindre tout document justifiant ce motif).
- poursuite de la scolarité dans le cycle maternel ou élémentaire.

## B ☞ Autres cas

- enfant dont un parent travaille sur le groupe scolaire demandé (joindre l'arrêté de nomination ou l'attestation de l'employeur ou de la direction de l'école).
- autre (joindre un courrier explicatif).

### ATTENTION

Dérogation valable pour le cycle maternel ou élémentaire. Pour un enfant qui passe de l'école maternelle à l'école élémentaire, la famille doit procéder, dès le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire en cours, à une nouvelle et même démarche auprès de la Mairie des Essarts en Bocage.

**LE DOSSIER SERA INSTRUIT QUE SI TOUTES LES RUBRIQUES SONT COMPLETEES**

Date de la demande :

Signature des représentants légaux

Demande réceptionnée par la Mairie de :

.....

Le : / /

# 5 - Décision

## COMMUNE DE RESIDENCE

### 1 ↪ DÉCISION DU MAIRE DU LIEU DE RESIDENCE

ACCORDEE

#### A ↪ Cas de dérogation de plein droit mentionnés aux articles 212-8 et R 212-21 du Code de l'Éducation

Je prends acte que cette demande de dérogation répond à l'un des critères des articles L 218-8 et R 212-21 selon lesquels la commune de résidence est tenue de participer aux frais de scolarisation.

#### B ↪ Autres Cas

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant à l'École Gaston Chaissac d'Essarts en Bocage, Commune d'accueil, et notamment avec l'implication de la participation financière de ma commune.

#### C ↪ Engagements de la Commune de résidence

La Commune de \_\_\_\_\_, commune de résidence, s'engage à participer aux charges supportées par la Commune d'accueil, Essarts en Bocage, en application du Code de l'Éducation Nationale.

Je soussigné(e), Maire de \_\_\_\_\_ conformément à la législation en vigueur, j'ai pris acte que, pour information, le montant de cette participation s'élève pour l'année scolaire 2019/2020 à 617 € (délibération du Conseil Municipal de février 2019). Le montant 2020/2021 sera voté au Conseil Municipal de février 2020.

REFUSÉE

Je ne donne pas mon accord à la scolarisation de l'enfant à l'École Gaston Chaissac d'Essarts en Bocage.

Date

Nom / Fonction

Cachet et Signature

↪ Notes / remarques de la mairie du lieu de résidence

Ce document doit obligatoirement transiter de Mairie en Mairie

Faire passer ce dossier à la mairie d'Essarts en Bocage



